



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-348

Ottawa, le 20 septembre 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
La Corporation de Téléphone de La Baie	34	le 10 septembre 2007	le 10 octobre 2007
Norouestel Inc.	850	le 11 septembre 2007	le 26 octobre 2007
Saskatchewan Telecommunications	148	le 10 septembre 2007	le 24 septembre 2007
Télébec, Société en commandite	353	le 11 septembre 2007	le 24 septembre 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*